Beaurepaire Infos

Trimestriel n°52

Avril
2021

Ville de Beaurepaire

www.ville-beaurepaire.fr

Mot du Maire

Sommaire

Pages 2
- Mot du Maire

Pages 3
- Actions municipales

Page 4
- Ça s'est passé

Page 5
- Actualités - Informations
- Marchés publics

Pages 6 et 7
- Budget 2021

Page 8 - 9 et 10
- Associations

Page 11
- Bien vivre ensemble/ Civisme/ Développement durable

Page 12 et 13
- Intercommunalité

Page 14
- Commerçants

Page 15
- État-civil
- Le personnel

Page 16
- Agenda - Infos pratiques

Horaires d'ouverture et coordonnées de la mairie :

du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
28 rue Français
38270 Beaurepaire

Tél. 04 74 79 22 60
Site internet :
www.ville-beaurepaire.fr
mairie@ville-beaurepaire.fr

Police municipale :
bureau situé en mairie
Tél. 04 74 59 61 50
police@ville-beaurepaire.fr

Crédit photo : Renaud Vezin

Chères Beaurepairoises, chers Beaurepairois,

Il y a tout juste un an, vous apportiez votre soutien à notre équipe municipale en vous déplaçant pour vous exprimer dans les urnes. La situation sanitaire nous a contraints à reporter l'installation de notre équipe au 27 mai 2020.
Depuis, je reste très fier d'avoir pu et su fédérer 27 conseillers et conseillères, avec des aspirations différentes, autour d'un projet commun : vous servir et servir notre commune.

En cette difficile période, la municipalité a souhaité soutenir, avec une initiative originale, les restaurateurs de la commune, fragilisés par la situation sanitaire. Nous les avons tous sollicités et leur avons proposé de préparer quotidiennement 50 repas pour le restaurant scolaire municipal. En raison de difficultés de préparation, de stockage, de respect du cahier des charges… seuls 2 ont pu et ont souhaité participer à ce projet. Ainsi, depuis le 22 Février 2021, 50 écoliers goûtent chaque jour, et ce, jusqu'aux vacances d'été, les mêmes aliments que leurs camarades mais cuisinés différemment !
Portée par l'ensemble de l'équipe municipale et les acteurs intervenants directement dans le processus de fabrication des repas, cette action permet à la commune d'apporter un soutien financier aux restaurateurs rémunérés pour leur travail.

Vous avez pu lire ou peut-être même signer la pétition concernant la fermeture du «Carré Pro» (services aux entreprises et sociétés) de la poste de Beaurepaire. Vous trouverez, dans le volet économique de ce bulletin, un extrait du courrier envoyé à la Direction de Vienne, marquant mon opposition à cette fermeture et affirmant mon soutien aux acteurs économiques et associatifs locaux utilisant ce service public.
Notre commune a de réels atouts pour l'installation et le développement d'activités économiques. Je souhaite, avec votre soutien, réunir pour de futurs commerçants, entrepreneurs… toutes les conditions indispensables à leur réussite : locaux financièrement accessibles et de qualité, incitations à consommer localement…
Je suis avec intérêt l'évolution des situations économiques des acteurs historiques de la commune tout comme l'arrivée prochaine d'une entreprise sur la Friche PICHON, réhabilité par la Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône (qui en est la propriétaire) avec le soutien de la Région.

D'autres projets municipaux vont pouvoir vous être présentés et verront le jour cette année, en particulier ceux concernant l'aménagement du centre-ville. Ils me tiennent particulièrement à cœur car ils permettront d'améliorer la circulation des voitures, des piétons, des vélos. Ils participeront au dynamisme commercial et au développement du lien social.
Ces projets ainsi que leur réalisation sont le fruit d'un travail réfléchi et de longue haleine car ils doivent répondre à des exigences et se plier à des règles légales auxquelles toute municipalité doit se conformer.
Le printemps arrive avec de belles journées propices aux promenades. Afin de les rendre plus agréables, quelques élus de la commune se sont retrouvés dernièrement pour un chantier matinal et original : la remise en état du Chemin du Calvaire qui va de la Salle du Rocher au Chemin des Ruettes. Vous pouvez, de nouveau, fréquenter ce chemin en toute sécurité !
D'autres initiatives similaires verront le jour d'ici l'été et pourront vous être proposées. N'hésitez pas à venir partager avec vos élus et d'autres habitants ces chantiers « citoyens » qui permettront d'améliorer ensemble notre cadre de vie.
Malheureusement, les incivilités de certains gâchent les efforts et le travail déployés pour rendre notre ville accueillante et chaleureuse : sacs-poubelle sur la voie publique, déjections canines, dépôts aux abords des points d'apports volontaires… Ces faits, qui semblent anodins pour certains, peuvent être punis d'une amende. Faut-il en arriver à la verbalisation ? Aujourd'hui, la multiplication de ces actes, me contraint à prendre cette décision.

Concernant la situation sanitaire, le gouvernement reste toujours très prudent et rien ne nous laisse entrevoir un retour à la vie normale avant plusieurs mois. Nous avons fait connaître à l'ARS (Agence Régionale de Santé) ainsi qu'à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, notre souhait de devenir un centre de vaccination à l'échelle locale et sommes prêts à répondre à leur sollicitation. Dans l'attente de l'accélération de la campagne de vaccination, restons vigilants et protégeons-nous les uns les autres.

Soyez assurés de la mobilisation de toute l'équipe municipale à votre service.
Au plaisir de vous croiser dans les rues de Beaurepaire !

Yannick PAQUE,
Maire de Beaurepaire

Amicalement

CHANTIER COLLECTIF DES ÉLUS

Rénovation du chemin du calvaire

La municipalité souhaitant favoriser les déplacements piétons, une dizaine d'élus de la Commission travaux se sont retrouvés samedi 20 mars aux premières et fraîches heures du printemps pour un chantier collectif. Il s'agissait de rendre à nouveau praticable le Chemin du Calvaire, qui va de la Salle du Rocher au Chemin des Ruettes, afin qu'il soit ouvert au public. Il était fermé depuis les chutes de neige de novembre 2019. Une sécurisation s'imposait : coupe d'arbres déracinés, ébranchages puis consolidation du sentier et enfin réinstallation d'une main courante par endroits et nettoyage des abords.
A présent, ce sentier permet de cheminer du bas du coteau au plateau et de profiter d'une vue sur le centre-bourg.

RESTAURATION SCOLAIRE

Le 26 janvier, le Maire a invité l'ensemble des restaurateurs beaurepairois afin de leur présenter un projet pour soutenir leur activité, mise à rude épreuve en cette période de crise sanitaire. Il leur a été proposé de préparer, dans le respect du cahier des charges, une partie des repas de la cantine scolaire, du 22 février aux vacances d'été. Deux restaurateurs, Le Clyde's et Le Bon Repère, ont souhaité et ont pu répondre positivement à cet appel, en proposant les mêmes menus, validés par la Commission cantine. Le matériel nécessaire à cette organisation est fourni, chaque jour, par le service de restauration scolaire.
Cette action a reçu l'adhésion de tous les acteurs concernés : enfants, restaurateurs, agents de la ville.

TRAVAUX

1ère partie de la rénovation de l'éclairage public :

Le programme de rénovation du réseau va permettre d'améliorer le confort des usagers et de réaliser des économies d'énergie : installation de LED moins énergivores et mise en place d'horloges astronomiques pour gérer économiquement les périodes d'éclairage. La réfection de l'ensemble du réseau est prévue sur une période de 5 ans.

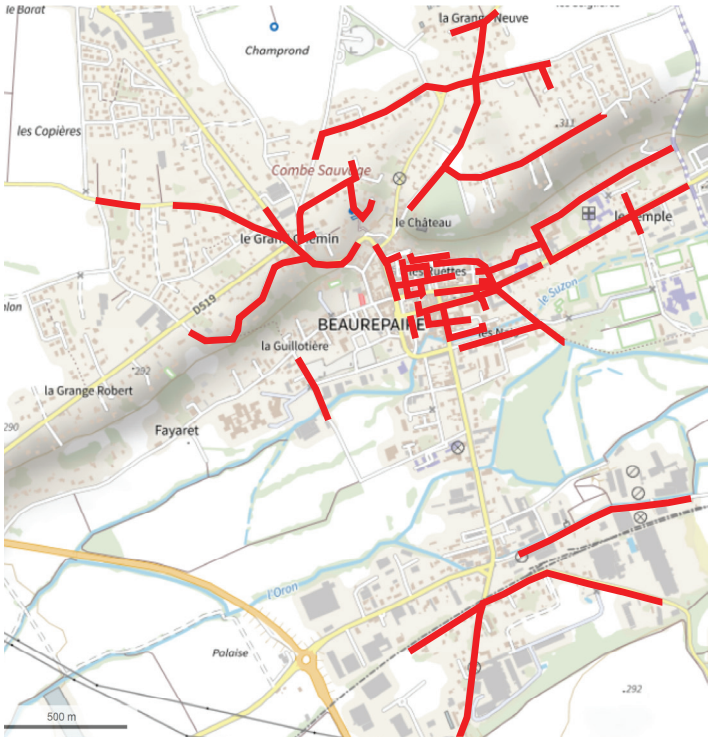

A partir de la fin du 2nd trimestre 2021 sont prévus : le changement de 10 armoires d'éclairage avec la mise en place d'horloges astronomiques et remplacement des 292 points lumineux alimentés par ces armoires, par des LED. Les lampes Fluo ballon seront ainsi définitivement abandonnées.

AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La livraison de cet équipement est prévu pour la fin 2021.

Photo du 25 mars 2021

⇨ **Les compte rendus des conseils municipaux sont consultables sur le site de la ville :**
https://www.ville-beaurepaire.fr/conseil-municipal/

Ça s'est passé ...

Février 2021 - M. Christian RIERA, Archiviste bénévole, fait (re)visiter la ville historique aux élus.

Février 2021 - Don de 4 838 € par la délégation du Téléthon de Beaurepaire remis à M. Patrick FANJAT, Responsable administratif et financier de la Coordination Isère Ouest du Téléthon.

Février 2021 - Au CIB, un Chantier Educatif Jeunes sur les addictions

Mars/avril 2021 - Dessins de Xavier LACOMBE exposés à la bibliothèque

Février 2021 - Exposition sur le marché par les étudiants de l'Ecole Nationale d'Architecture de Grenoble

Mars 2021 - Commémoration du 19 mars 1962

Actualités

FERMETURE DE L'ACCUEIL DU CARRÉ PROFESSIONNEL ET DES BOÎTES POSTALES À PARTIR DU 20 AVRIL 2021.

La municipalité s'oppose à cette fermeture. Le Maire a souhaité exprimer cette position à la Directrice d'Etablissement en charge de l'agence de Beaurepaire.

Voici des extraits du courrier envoyé le 11 février dernier :

«Vous m'avez fait part de la volonté de votre groupe de fermer le carré pro et les 17 boites postales du bureau de Beaurepaire.»... «Vous justifiez la fermeture du carré pro et de boites postales par le faible taux de fréquentation du carré entreprises, le volume insuffisant de courrier généré dans les boites postales et le risque d'accidentologie du fait de la superficie du hall de production et de l'emprise au sol du meuble de boites postales et de l'espace pro.
Bien que je conçoive aisément que la préservation de la santé de vos agents et des usagers du service public demeure une priorité, je ne peux me résoudre à cautionner cette fermeture qui créerait une rupture partielle du service public confié à votre groupe par la Loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et ceci au profit d'un contrat commercial.
Les élus du Conseil municipal de Beaurepaire œuvrent au quotidien, à mes côtés, afin de dynamiser notre ville et la rendre la plus attrayante possible, notamment auprès de professionnels qui pourraient bénéficier de la centralité de notre commune pour s'implanter et ainsi générer des emplois.
Une telle fermeture du service aux professionnels serait un frein supplémentaire à l'attractivité de Beaurepaire et ceci n'est pas cohérent avec les engagements pris lors de mon élection.
Aussi, je vous informe que je m'oppose fermement à ce projet de fermeture et je vous demande de bien vouloir le reconsidérer afin de maintenir les prestations de service public telles qu'elles existent à ce jour.»

Informations

LOGEMENTS SOCIAUX

La Commune de BEAUREPAIRE dispose de logements sociaux gérés par 3 bailleurs :

• **ALPES ISÈRE HABITAT** (ex OPAC 38) est le plus important sur notre territoire, il dénombre 257 logements

• **3 F IMMOBILIÈRE** Rhône-Alpes (ex OPAC 69) compte 38 logements situés à la Résidence «La Porte du Faubourg»

• **ADVIVO** dispose de 12 maisons individuelles sises au Lotissement « Les Sauzays ».

⇨ La ville est un « guichet enregistreur ». Ainsi, toute personne, souhaitant faire une demande de logement, peut se présenter en Mairie au service logement (04 74 79 22 65). La demande peut également être réalisée en ligne sur le site internet :
www.demande-logement-social.gouv.fr

⇨ En Mairie, un imprimé de demande de logement sera remis, les pièces suivantes sont à fournir :

• Carte d'identité, passeport ou carte de séjour
• Avis d'imposition ou de non-imposition (N-2)
• Justificatifs de revenus (salaire, retraite, CAF, etc…)
• Livret de famille
• Dernière quittance de loyer

⇨ Ces logements peuvent bénéficier des aides de la CAF (APL). Lorsqu'un logement est attribué, la caution peut être financée par des aides (en fonction des revenus) du Conseil Départemental qui peut également se porter garant. C'est le bailleur qui constitue le dossier.

Marchés publics

RÈGLE D'ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS

Selon le Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP)
La passation d'un marché public est soumise à des règles de procédure et à des règles de publicité fixées par des directives européennes et transposées en droit français dans le Code de la commande publique.

D'une part, l'acheteur public doit se conformer à une procédure, déterminée en fonction, de la valeur de l'achat et de son objet (travaux, fournitures, services).
Pour un marché de travaux, le montant à prendre en compte est la valeur globale des travaux se rapportant à une opération ainsi que la valeur des fournitures et des services nécessaires à leur réalisation et mise à la disposition des entreprises par l'acheteur public ; pour les fournitures et services, c'est la valeur totale des fournitures et des services considérés comme homogènes qui sont pris en compte.

Pour les marchés d'une valeur inférieure à 40 000 € HT, l'acheteur public a pour seule obligation de choisir une offre pertinente, de faire une bonne utilisation des deniers publics et de ne pas contracter systématiquement avec un même fournisseur lorsqu'il y a plusieurs offres susceptibles de répondre à son besoin.

Pour les marchés de travaux supérieurs à 5 350 000 € HT et les marchés de fournitures et services supérieurs à 214 000 € HT, la commune doit respecter une procédure formalisée pour passer son marché. Ces montants changent tous les 1/01 des années paires.
Si la valeur estimée du marché est inférieure à ces montants, la collectivité peut recourir à une procédure adaptée dont il détermine librement les modalités.

D'autre part, et pour garantir une concurrence satisfaisante, l'acheteur doit appliquer des règles de publicité qui varient, elles aussi, en fonction de l'acheteur, de la valeur du marché et de l'objet de l'achat.

La publicité peut être réalisée selon différents moyens : parution dans un journal habilité à recevoir des annonces légales (JAL), publication au BOAMP, publication au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE).

- Pour plus d'information : https://www.boamp.fr/Espace-entreprises/Comment-repondre-a-un-marche-public/Questions-de-reglementation/Avant-de-repondre-a-un-marche-public/Seuils-de-procedure-et-seuils-de-publicite
- Vous pouvez consulter les annonces des marchés publics de Beaurepaire ainsi que les attributions des lots sur le site de notre ville :
https://www.ville-beaurepaire.fr/les-marches-publics/

Budget 2021

Le budget que nous venons de voter est le premier du mandat que vous nous avez confié. Il traduit notre feuille de route garante de nos ambitions et promesses d'ici à 2026. Présenté en conseil municipal le 25 mars, il a été unanimement approuvé.
Ce premier budget 2021 est un acte de foi en notre avenir, fort de la gestion passée et de la dynamique de notre territoire ; il se veut ambitieux et maîtrisé.

Il conjugue des mesures importantes (pas de hausse de la fiscalité), des projections raisonnables en matière de recettes vu les inconnues économiques et fiscales, et des projets d'investissements significatifs. Ainsi, l'exécutif et les services sont mis à contribution pour conduire des réflexions permettant de contraindre les dépenses de fonctionnement à court et moyen termes mais aussi rechercher toutes subventions permettant de minimiser l'impact de la dépense sur le budget municipal.

Les chantiers seront nombreux et financés scrupuleusement : Démarrage de la rénovation de l'éclairage public, présentation du futur aménagement du centre bourg, réflexion sur un parcours de santé, installation d'un city stade, etc.
Nous devrons malgré tout rester vigilants afin de palier à tout imprévu et pouvoir au mieux respecter nos engagements pour lesquels vous nous avez fait confiance.

Pour autant, la santé financière de notre commune et bonne et les ratios de comparaison des villes de même strate que la nôtre le démontrent.

Fonctionnement : 5 445 000 €

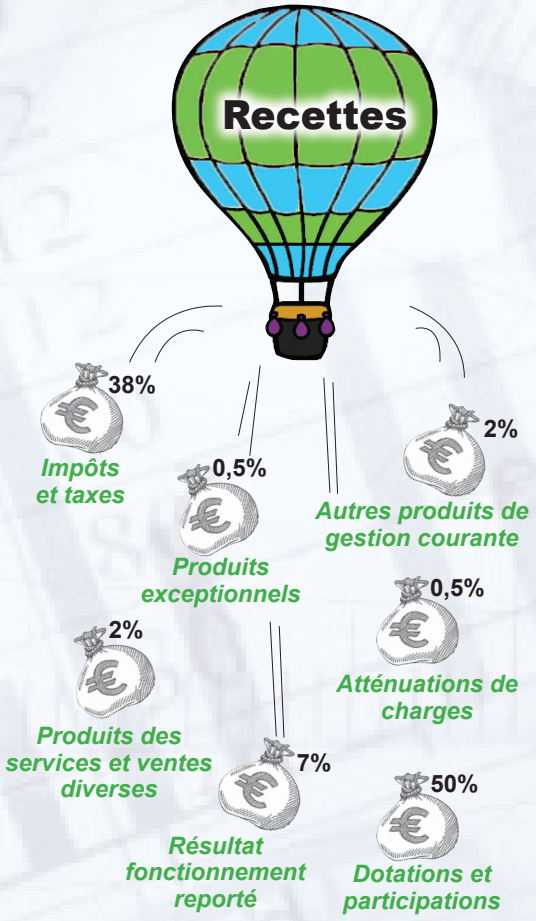

Dépenses

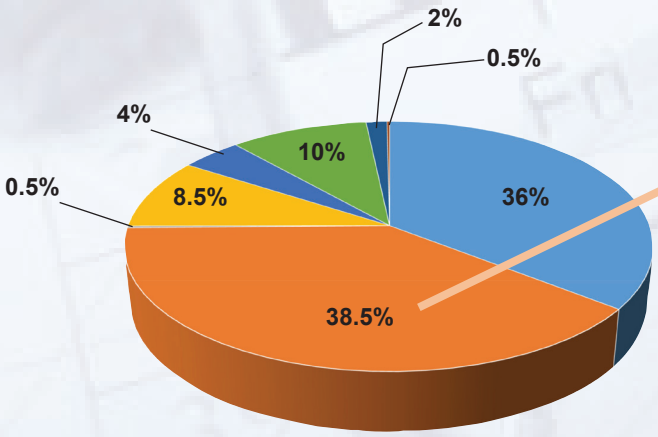

- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES **38,5%**
- DÉPENSES IMPRÉVUES **0.5%**
- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT **8,5%**
- OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS **4%**
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE **10%**
- CHARGES FINANCIÈRES **2%**
- CHARGES EXCEPTIONNELLES **0,5%**
- CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL **36%**

38,5%
Les charges de personnel et frais assimiles comprennent différents services :

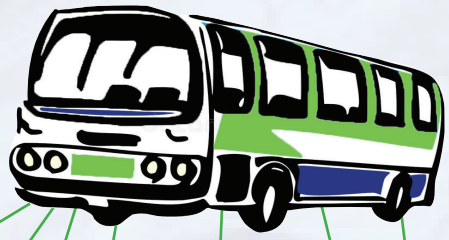

- ***Administration générale***
- ***Services techniques***
- ***Police municipale***
- ***Services ressources (finances, ressources humaines, ...)***
- ***Communication***
- ***Scolaire et périscolaire***
- ***Equipements sportifs et salles municipales***

Investissement : 4 485 000 €

Recettes

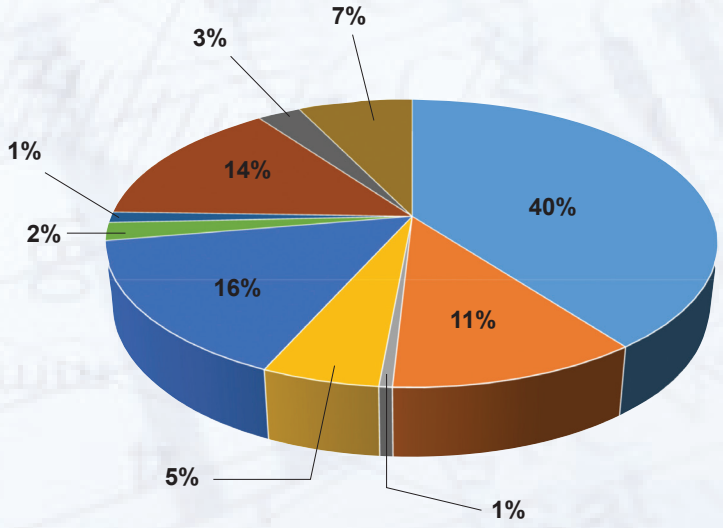

- EXCÉDENT 2020 **40%**
- VIREMENT DU FONCTIONNEMENT **11%**
- REPORTS 2021 (RAR2020) **1%**
- AMORTISSEMENT **5%**
- EXCÉDENT CAPITALISÉ 2020 **16%**
- FCTVA **2%**
- TAXE D'AMÉNAGEMENT (TAM) **1%**
- SUBVENTION CANTINE - DÉPARTEMENT **14%**
- SUBVENTION ACCESSIBILITÉ - DÉPARTEMENT **3%**
- SUBVENTION ÉTAT CANTINE **7%**

Dépenses

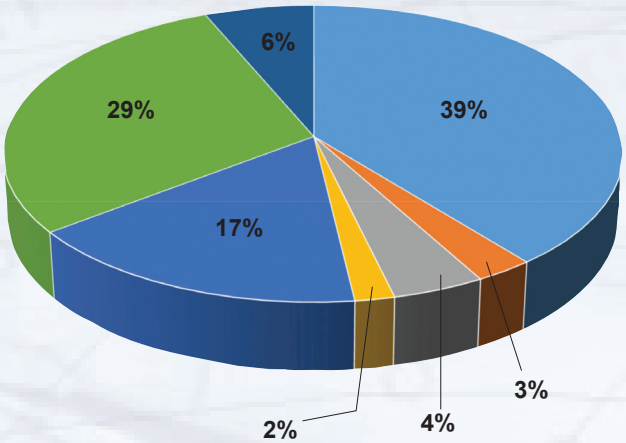

- SCOLAIRE - PÉRISCOLAIRE **39%**
- CADRE DE VIE - ESPACES VERTS - MARÉRIELS **3%**
- INSTALLATIONS ET MATÉRIELS DE SPORT **4%**
- MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS DIVERS - INFORMATIQUE **2%**
- TRAVAUX DIVERS BÂTIMENTS ACCESSIBILITÉ **17%**
- AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG - ÉCLAIRAGE PUBLIC VOIRIES ET DIVERS **29%**
- OPÉRATIONS NON AFFECTÉES REMBOURSEMENT DE LA DETTE **6%**

Principaux investissements 2021

- Restauration scolaire - bâtiments scolaires et mobiliers - matériels	1 759 500 €
- Cadre de vie - espaces verts - environnement	122 000 €
- Installations sportives et matériel de sport	194 000 €
- Matériels divers - véhicules - équipements divers -informatique	83 000 €
- Travaux divers bâtiments - accessibilité	738 000 €
- Aménagement centre bourg - Eclairage public - Voiries et divers	1 303 500 €
- Opérations non affectées - remboursement de la dette	285 000 €

Dans le cadre du plan de relance, les associations peuvent bénéficier d'un soutien financier important pour employer un contrat aidé. Le «parcours emploi compétence» s'adresse particulièrement au secteur non marchand.
Pour plus d'informations : https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/relance-activite/plan-1jeune-1solution/faciliter-l-entree-dans-la-vie-professionnelle-10878/aide-embauche-pec-jeunes
Contact : Pôle emploi de la Côte Saint André : 04.37.04.69.45 ou pe.38030@pole-emploi.fr

HISTORY HORSE
Il était une fois des chevaux et des hommes

History Horse est une association loi 1901 à but non lucratif, née en 2017.
Originaire de Fontainebleau, l'association est devenue beaurepairoise depuis le 1er janvier 2020.

«Notre vocation est de faire découvrir l'Histoire et de valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel français en utilisant le cheval comme médiateur.
Nous nous déplaçons partout en France avec notre cavalerie pour organiser des animations historiques pédagogiques équestres : fêtes historiques, maisons de quartier, écoles, les centres de loisirs, musées, châteaux, maisons de retraite, festivals… History Horse possède une cavalerie de plusieurs chevaux et poneys tous issus de sauvetage.»

Forte d'une dizaine de membres des 4 coins de la France, dont 5 Beaurepairois, l'association propose de nombreuses animations qui mélangent l'Histoire et le cheval : animations pédagogiques (cheval ou poney : chevalier, pirate, far-west…), animations historiques (jeux anciens), représentations (cavaliers en tenue : baroque, amazone, 1er empire, 1ère et 2nde guerre mondiale…).
L'accent est mis sur la rencontre, le partage des connaissances et la transmission du savoir.
Vous avez certainement croisé chevaux et cavaliers se promenant le long de l'Avenue Jean Jaurès !

Caroline EGHELS, sa présidente et fondatrice, sera ravie de répondre à vos questions.

Découvrez leur site et n'hésitez pas à prendre contact pour toute demande d'informations.

Tél. 06.86.49.47.92
Courriel : contact@historyhorse.fr
Site internet : https://www.historyhorse.fr

L'OISEAU LIRE

La 14ème édition du **week-end du Carnet de voyage***, organisée par l'association «l'Oiseau Lire» et l'association «Bibliothèque-Beaurepaire» se tiendra les **29 et 30 mai** 2021, dans la cour de la bibliothèque sous chapiteaux.

20 carnettistes et conférenciers seront présents ainsi que la Papeterie Art Color et la Librairie Luciole.

Un atelier de pop-up (art du pliage) animé par Martine PALHOL, vous sera proposé. Inscription obligatoire à la Médiathèque.

L'association Hakro proposera une restauration sur place. Stand buvette.

Pour plus de renseignements :

https://weekendcarnetdevoyage.com

https://facebook.com/carnetvoyagebeaurepaire

**Sous réserve d'annulation. Renseignements auprès de l'association «l'Oiseau Lire» au 06 31 80 15 36*

L'orchestre d'harmonie HIT MUSIQUE vous donne rendez-vous en 2021 ! Où ? Quand ? Comment ?

La Marseillaise «confinée» en 2020

Malgré la période actuelle délicate pour le monde culturel et musical, l'orchestre HIT Musique espère que l'arrivée du printemps permettra de reprendre le chemin des répétitions et des concerts ! Mais quand ? A cette question, l'association répond « le plus rapidement possible » !

L'objectif est bien de se retrouver pour un concert « au pied levé » ! Alors HIT Musique invite le public à la suivre sur sa page Facebook, sur son nouveau compte Instagram et sur son site internet pour être au rendez-vous !

Petit retour sur une année 2020 extra-ordinaire !

Une Marseillaise « confinée » en 2020 :

Alors que l'harmonie était en pleine préparation d'un concert de printemps sur le thème « Cap Colombie », tous les évènements se sont vus déprogrammés dès l'annonce du 1er confinement. Comme beaucoup, il a fallu s'adapter, réfléchir à d'autres projets et par-dessus tout, maintenir le lien associatif. Les membres du Conseil d'Administration découvrirent les réunions en visioconférences, et les musiciens, la prestation musicale à distance. L'impossibilité de participer aux cérémonies du 8 mai donna naissance à une Marseillaise « confinée » toujours disponible ici : **https://www.hitmusique.fr/event/8-mai-2020-en-confinement/**

Beaurepaire - Fête de la musique 2020

La saison estivale aura malgré tout permis un sursaut et la possibilité de se retrouver pour des répétitions et prestations improvisées pour la fête de la musique dans des lieux privés et publics : la cour d'un immeuble à Beaurepaire, la place de Jarcieu.

Si la rentrée a permis une reprise quasi normale… et notamment la vente des traditionnels calendriers, dont un stand a été tenu pour la 1ère fois à Revel-Tourdan, la suite nous la connaissons… mais cela n'a pas entravé la motivation des musiciens et d'Anne-Laure Delbecq, la cheffe d'orchestre. Ainsi pour 2021, l'harmonie espère vous donner rendez-vous très prochainement !

https://www.hitmusique.fr
https://fr-fr.facebook.com/HITMUSIQUE38/
Contact : harmonie.hit.musique@gmail.com

LA TRUITE DE L'ORON

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

L'Oron qui circule en plusieurs bras traversant Beaurepaire procure du plaisir aux promeneurs, aux curieux observateurs de la nature, mais aussi et surtout aux pêcheurs.

L'association « la Truite de l'Oron » regroupe des pêcheurs amis de l'environnement qui au fil des années entretiennent la rivière pour le bénéfice des riverains des cours d'eau de la commune mais également de tous les Beaurepairois.

La vie de pêcheur ne consiste pas uniquement à attraper des poissons, c'est aussi pendant l'hiver : **arpenter les rives de l'Oron pour récolter un grand nombre de sacs de détritus** : plastiques, canettes, bouteilles que les promeneurs de la saison passée n'ont malheureusement ni rapportés chez eux, ni collectés. Chaque année des dizaines de kilos de détritus sont ramassés pour le bien commun

(Pensez au cours de vos pique-niques, à ne rien laisser sur place après votre passage).

Une autre activité de l'association a eu lieu **le samedi 27 février : aleviner la rivière**. Dès 9 heures du matin, on attendait de pied ferme, la fameuse camionnette qui arrivait directement de Besse, commune du Puy de Dôme où sont produits les alevins.
Chaque sachet contenait environ 2000 alevins bien enfermés sous pression d'air. Chaque membre de l'association vérifia que les petits étaient bien vifs, prit un ou deux de ces précieux sachets qu'il alla verser quelque part dans la rivière.
Au total sur 3 matinées 105 000 truitelles ont été lâchées.
Ces petits poissons se développeront dans l'Oron pour le plaisir de tous, et même des hérons qui surveillaient la manœuvre du coin de l'œil. Les gammares et autres petits invertébrés doivent bien se cacher pour échapper à ces jeunes affamés.

L'ouverture de la pêche était le 13 mars. Plus tard dans la saison, en partenariat avec la Fédération de Pêche de l'Isère, un contrôle de la population des poissons avec comptage par pêche électrique doit avoir lieu dans des conditions de sécurité très rigoureuses.
Si la situation sanitaire le permet **la fête de la pêche** sera le 6 juin au Pont du Milieu : petits et grands pourront venir pêcher gratuitement. Tout sera pris en charge par « La Truite de l'Oron » : matériel, accompagnement, truites pêchées et goûter !

Crédit photos : La truite de l'Oron

Pour acheter une carte de pêche se rendre au magasin «L'empire de la pêche» à Beaurepaire
ou sur **cartedepeche.fr**
Pour plus d'informations : **https://www.truitedeloron.fr**

Nous réservons un espace aux associations souhaitant communiquer avec les beaurepairois. Merci d'envoyer vos informations **1 mois avant les parutions de janvier, avril, juillet et septembre**, à l'adresse courriel suivante : **servicecom@ville-beaurepaire.fr**

ECOLOGIE

NON au brûlage des déchets verts :

le **Règlement Sanitaire Départemental INTERDIT L'ÉLIMINATION PAR BRÛLAGE DE TOUS LES DÉCHETS dont les déchets VERTS** de tonte des pelouses, de taille des haies et plus généralement tous les déchets issus de l'entretien des jardins. **Verbalisation par la police municipale et la gendarmerie.**
Il faut privilégier la valorisation par le **COMPOSTAGE DOMESTIQUE, LE BROYAGE, LE PAILLAGE OU EN APPORTANT SES DÉCHETS VERTS À LA DÉCHETTERIE.**

Empiétement végétation : le printemps et l'été sont les périodes naturelles du développement des arbres et arbustes. Chaque propriétaire est tenu de ne **PAS LES LAISSER EMPIÉTER SUR LES PARCELLES VOISINES**. Le domaine public doit rester dégagé pour éviter les gênes de circulation de véhicules, de piétons, etc....

CONSIGNES SANITAIRES

Il semble bon de rappeler qu'il faut toujours jeter son masque usagé dans une poubelle non-recyclable.

Pour plus d'informations :

Scannez et découvrez !

NUISANCES SONORES

Arrêté préfectoral n°97-5126 - article 1 «Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est INTERDIT, DE JOUR COMME DE NUIT»

Les nuisances sonores des cris d'animaux, notamment des chiens, dont la durée, la répétition ou l'intensité sont de nature à porter atteinte à la tranquillité publique, aussi bien le jour que la nuit, provoquent une gêne pour le voisinage. **Les personnes qui ont des animaux ou qui en ont la garde, veilleront à ce qu'ils ne déclenchent pas de nuisance sonore. Leur animal sera ainsi apprécié des voisins.**

TRAVAUX DE BRICOLAGE : Arrêté préfectoral n°97-5126 - article 9 - **Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés uniquement de 10h à 12h.**

ÉCONOMISER L'EAU POUR LA PLANÈTE

L'eau est un bien précieux pour l'humanité. Avec le réchauffement climatique, il est d'autant plus important de ne pas la gaspiller.
Voici quelques gestes écocitoyens à adopter au quotidien :
Je coupe l'eau pendant le brossage des dents et j'utilise un verre - Je prends une douche rapide (60 à 80 L) plutôt qu'un bain (150 à 200L) - J'utilise une chasse à double commande - J'utilise le lave-vaisselle. Faire la vaisselle à la main consomme deux à trois plus d'eau - Je prends garde à la classe énergétique de la machine à laver
Dans mon jardin : J'arrose le soir quand l'évaporation est la moins forte - J'utilise des techniques économes en eau comme le goutte à goutte - Je récupère l'eau de pluie en bas des gouttières - Je recouvre le sol au pied des plantes et des arbres d'une couche d'herbe coupée ou de copeaux de bois pour absorber l'eau et conserver l'humidité.

ARCEAUX VÉLOS

Des arceaux vélos sont accessibles :

- **Parking de la piscine**
- **Parvis de la mairie**
- **au 8 rue de la République**
- **Avenue des Terreaux**

Des intra-muraux :

- **à l'école La Poyat**
- **Maison des associations**

8 rue de la République

Avenue des Terreaux (face au parking Yves Pagneux)

LA REDEVANCE INCITATIVE

Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes est en charge de la collecte, du traitement et de la valorisation de vos déchets ménagers.
Tout usager du service est tenu d'avoir un bac à ordures ménagères.

Signalez tout changement de votre situation !

Il est obligatoire d'avertir le Service redevance incitative de la Communauté de Communes de votre emménagement ou déménagement. Cette démarche est nécessaire pour assurer le suivi administratif de votre dossier, afin que la facturation s'arrête ou commence.

Du changement au sein de votre foyer ?

Si le nombre de personnes accueillies au sein de votre foyer évolue, vous pouvez demander à changer votre bac pour une taille inférieure ou supérieure, plus adaptée à votre production de déchets.

Informations pratiques

La collecte est assurée tous les 15 jours (sauf du 1er juillet au 31 août où la collecte a lieu toutes les semaines),
- Si vous n'avez pas reçu le calendrier de collecte, vous pouvez en faire la demande au service de la redevance incitative au 04 74 84 67 29 ou le consulter sur le site internet https://www.entre-bievreetrhone.fr
- Les bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de la collecte, le couvercle fermé, et rentrés rapidement après la collecte.
- Les bacs munis de serrure ne seront pas collectés s'ils ne sont pas munis du bracelet marquage « EBER » vert fluo. Vous pouvez en faire la demande si vous l'avez perdu à la Communauté de Communes.
- L'entretien de votre bac : le nettoyage intérieur et extérieur du bac est à votre charge. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est vivement conseillé d'utiliser des sacs à l'intérieur des bacs roulants.

En cas de vol ou de détérioration, votre bac est remplacé gratuitement sur simple appel téléphonique
au **04 74 84 67 29**

Il est interdit de déposer des sacs sur la voie publique en dehors des bacs qui vous sont fournis. Le cas échéant, le nombre de levées nécessaires pour les évacuer vous sera facturé.

Les dépôts sauvages, notamment autour des points d'apports volontaires ou de votre bac à ordures ménagères, sont interdits et susceptibles de poursuites. La sanction encourue va jusqu'à 1 500 € d'amende avec la confiscation du véhicule ayant servi au transport des déchets (articles R632-1, R635-8, R644-2 et R610-5 du Code Pénal).

Contact et renseignements – Service redevance incitative : 04 74 84 67 29
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h
Pôle de proximité EBER - 28 rue Français
38270 Beaurepaire

TRAVAUX - CINÉMA L'ORON

En février, les travaux réalisés au cinéma l'Oron ont consisté à retirer l'amiante présente dans les sols. La fermeture forcée de cet espace culturel a été mise à profit pour permettre ce désamiantage, obligatoire, réalisé par l'entreprise spécialisée VALGO. Les services techniques d'EBER sont ensuite intervenus pour remettre les sols en parfait état et permettre la réouverture au public dès l'autorisation du Gouvernement.
Il s'agit de la première étape du projet de réhabilitation du cinéma, propriété de la commune et dont la gestion est confiée à la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône.

AMÉNAGEMENT

Les travaux du carrefour entre la RD 135A et les chemins de Pommier et du Château débuteront à la fin du 2nd trimestre 2021. Ils permettront d'améliorer et de sécuriser la circulation.

Carrefour actuel

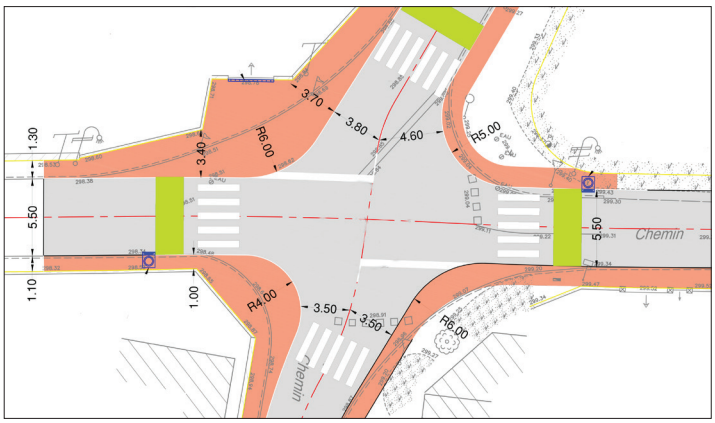

Schéma du futur carrefour

EBER EST SIGNATAIRE AVEC DEUX AUTRES COLLECTIVITÉS DE LA CHARTE FORESTIÈRE DE BAS-DAUPHINÉ ET BONNEVAUX

La Charte forestière Bas-Dauphiné et Bonnevaux, qu'est-ce que c'est ?

La Charte Forestière de Territoire (CFT) de Bas-Dauphiné et Bonnevaux est composée de 83 communes réparties sur 3 intercommunalités : Vienne Condrieu Agglomération, Bièvre Isère Communauté et Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône.
La forêt composée essentiellement de taillis sous futaie couvre une surface de 28 400 ha soit 26% du territoire, dont 90% sont des forêts privées. Le châtaignier est l'essence la plus présente sur le territoire. Le bois de chauffage, le bois énergie et la production de piquets représente les filières majoritaires d'exploitation de la forêt.

L'objectif de la charte forestière est de valoriser la forêt et sa multifonctionnalité, la gérer durablement et mieux prendre en compte les problématiques rencontrées par la filière-bois.

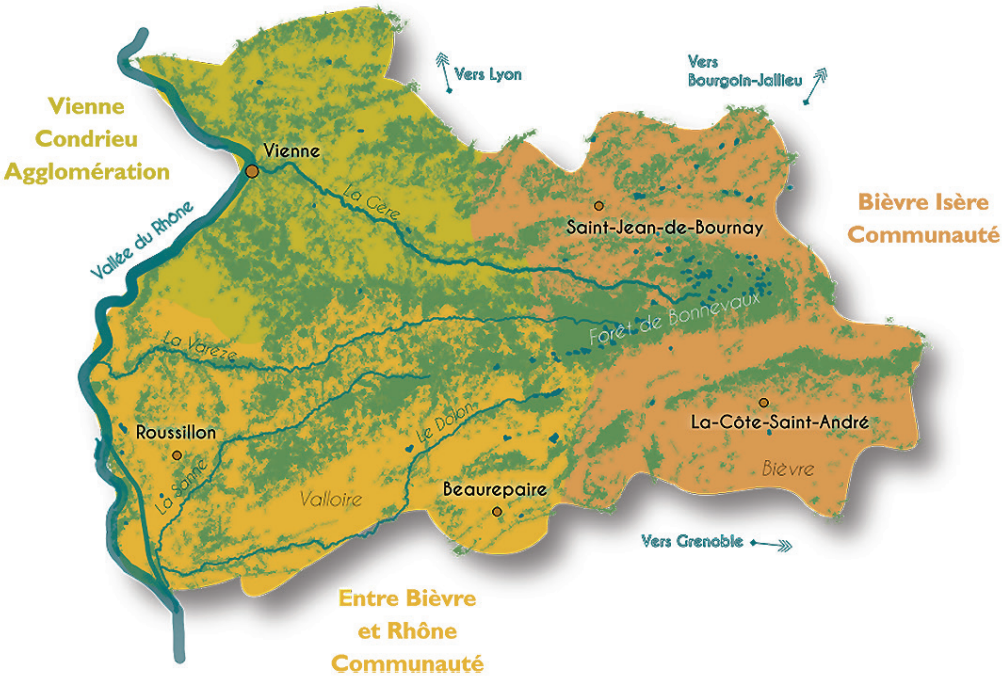

Photo prise par l'ONF (Office National des Forêts)

Les premières réflexions sur le territoire autour de la filière-bois ont émergé en 2011 à l'initiative d'élus locaux. Depuis la signature officielle de la Charte Forestière en décembre 2014, la connaissance des acteurs de la filière bois du territoire et de la ressource forestière a été améliorée.
Afin de limiter les conflits d'usages sur l'utilisation des chemins ruraux, un outil a été créé pour permettre aux exploitants de déclarer leurs chantiers forestiers et de faire un état des lieux des chemins avant et après le chantier avec la commune.

En 2019, l'évaluation concertée de la CFT a permis de formuler un second plan d'action 2020-2025, toujours dans l'objectif de valoriser la forêt et de promouvoir ses différents usages économiques, environnementaux et sociaux.
La CFT se veut améliorer la mobilisation du bois, soutenir une gestion durable, intégrer les enjeux environnementaux et sociétaux, structurer l'espace forestier, soutenir les filières bois locales et développer une culture forestière auprès du grand public.

Actuellement, un appel à manifestation d'intérêt est lancé aux écoles pour la mise en place d'animations scolaires sur le milieu forestier et la filière bois.
Dès l'année scolaire 2021-2022, 9 classes de CM1-CM2 du territoire de la Charte Forestière bénéficieront de deux journées d'animations sur la forêt.

Pour en savoir plus sur la CFT, n'hésitez pas à consulter le site internet :
http://www.cft-basdauphinebonnevaux.fr/
Contact : Amandine PRÉVOST - Animatrice de la Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux
Tél. 04 74 59 11 57 ou 06 07 50 82 86
Courriel : cft.basdauphinebonnevaux@bievre-isere.com

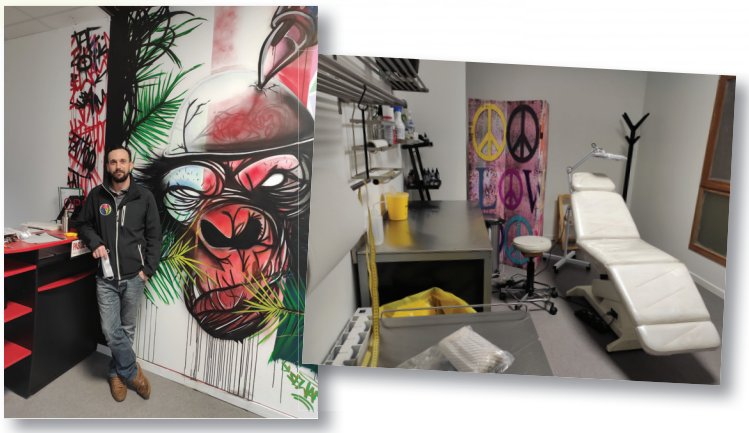

TAC TATTOO

Dessinateur et tatoueur

Ouvert uniquement sur rdv du lundi au samedi.

https://loictactattoo.com/
Courriel : tactattoo@gmail.com
Situé au 12 rue Luzy Dufeillant
Tél. : 06 50 10 68 15

BH PLOMBERIE

Service plomberie/chauffage/électricité

Ouverture mi-mai d'un showroom :
Matériel d'électricité – Sanitaire
Meubles de salle de bains et robinetterie

Situé au 10 avenue Charles De Gaulle
Tél. : 06 98 32 97 31

VD - VITTORIO DESORT

Diagnostiqueur Immobilier

- Réalisation des diagnostics obligatoires pour la vente ou la location des logements - Recherche d'amiante avant travaux et avant démolition - Réalisation des tests à l'air (infiltrométrie) pour la RT2012 et bientôt la RE2020

Ouvert du lundi au samedi de 8H30 à 18H
Situé au 51 rue de la République
https://www.vddiag.fr/
Tél. : 06 47 86 03 12

INSTITUT CHRISTINE DE MOURA

Epilations - soins visage et corps - modelages corps, visage, tête, mains et pieds - amincissement aux ventouses chinoises - maquillages

Uniquement sur RDV
Située 34 rue du 4 septembre
https://www.christinedemourainstitut.com
Tél. : 06 80 95 03 22

KARINE CAPUANO

Naturopathie - Réflexologie plantaire et endonasale - Ventouses

Bilan de santé, Rééquilibrage alimentaire, Aromathérapie, Phytothérapie, Gemmothérapie,Gestion du stress, Équilibrage énergétique.

Sur Rendez-Vous au cabinet ou à domicile (autour de Beaurepaire)
du lundi au samedi - situé au 49 rue de la République
Site internet : karinaturopathe.com
Mail : karinaturopathe@gmail.com
Facebook : Karine Capuano Naturopathe Réflexologue
Tél. : 06 11 41 63 20

Pour soutenir et faciliter le développement économique de la ville, nous souhaitons permettre aux nouveaux acteurs de se faire connaître dès leur installation. Si vous souhaitez paraître dans cette rubrique, merci de vous manifester auprès du service communication de la mairie à l'adresse suivant : **servicecom@ville-beaurepaire.fr**

Etat-civil

(1er trimestre 2021)

NAISSANCES

8 janvier :	BICAK Melike
10 janvier :	KARA Azad
23 janvier :	NEPOTE-CIT Chesly
24 janvier :	HAMURCU Ayaz
26 janvier :	KHARBECHE Lyna
6 février :	SLAVEV Emmanuela
9 février :	BENESSAIAH Anastasia
11 février :	HELFER PONSON Lyzéa
17 février :	BEKTAS Alya
24 février :	HAMURCU Eymen
	SAMUR Yunus
3 mars :	ARABE-OUSSIF Isleym

ANNIVERSAIRES, 101 ANS !

Nous souhaitons un joyeux anniversaire à Madame Renée GOUX née le 3 mars 1920.

PACS

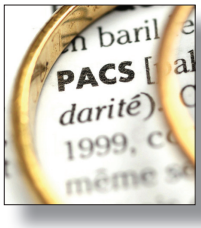

6 février : DÉRIAN Valérie
et BRAL Yves

12 mars : FAURE Angélique
et JOUSSELME Corentin

Le personnel

MÉDAILLES D'HONNEURS

Félicitations à Madame Brigitte VERGARI
pour la médaille d'argent - 20 ans de carrière

Félicitations à Madame Florence PÉROUZE
pour la médaille d'or - 35 ans de carrière

DÉCÈS

3 janvier :	PAYANT Marie
7 janvier :	VERPILLON Clovis
9 janvier :	BARDIN Alberte
14 janvier :	GOUBET Jean-Louis
20 janvier :	DI MURRO Bruno
5 février :	BOYET Jeanne
6 février :	ROISIN Muriel
9 février :	LOGUT Maurice
	VIVIER Raymond
16 février :	DUFOUR Alain
23 février :	ACHARD Pierre
25 février :	ROCHAT Marie
3 mars :	BANNIER Roger
5 mars :	DUCHAINE Pierre
6 mars :	GRENIER Michel
14 mars :	VANROUSSEL Fabrice
17 mars :	REVOL Marie
19 mars :	DREVETON René
22 mars :	SERVONNAT Marcel
	BOUVIER Gérard

Beaurepairois décédés hors ville :

11 janvier :	BATHIAS Jean
21 janvier :	REVOL-BOURGEOIS Adrien
29 janvier :	GRONDIN Céline
30 janvier :	BRANDAO Marie-Thérèse
8 février :	SESSA Augustine
15 février :	GAUDEY Robert
17 février :	THO HUGONIN Rolande
	BROTTET Danielle
22 février :	SCHMIT Brigitte
6 mars :	PIOLAT René
9 mars :	KHERACHI Irène
16 mars :	PERICCI Alain

Agenda

sous réserve des conditions sanitaires,
suivre les infos sur www.ville-beaurepaire.fr

INSCRIPTION SCOLAIRE 2021/2022

Les inscriptions scolaires se font dès maintenant en mairie. Liste des pièces à fournir : copie des rappels des vaccinations, copie du livret de famille, attestation de domicile, un avis de radiation en cas de changement d'école et une fiche de renseignements disponible sur le site : https://www.ville-beaurepaire.fr/enfance-et-jeunesse/#3-a-11-ans

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

13 et 20 juin 2021 - En vue du contexte sanitaire, le bureau de vote n°1 sera à la salle des Mariages en mairie et les n°2, 3 et 4 seront mis en place à la salle polyvalente. Pièces OBLIGATOIRES pour voter : une pièce d'identité + une carte d'électeur (conseillé)
Contact : Mairie de Beaurepaire, service élections au 04 74 79 22 64 ou myriam.guillet@ville-beaurepaire.fr
Vote par procuration sur maprocuration.gouv.fr

HAND BALL

Si les conditions sanitaires le permettent, l'USB handball organisera les 2/3/4 juillet son 2ème tournoi de Beach handball, au stade Gaston Barbier. Vendredi soir, les sponsors sont invités avec les joueurs en loisirs, samedi de 9 h à 17 h les jeunes de 11 à 15 ans et dimanche, les joueurs de 16 ans et plus s'affronteront en plein air sur un terrain en sable créé pour l'occasion, dans une ambiance festive et conviviale. Le tournoi est ouvert à tous les amateurs, licenciés ou non, individuels ou en équipe, il fera partie du Beach handball Tour de la ligue AURA.
Renseignements sur www.handball-beaurepaire.fr

LA TRUITE DE L'ORON

Si la situation sanitaire le permet la fête de la pêche sera le 6 juin au Pont du Milieu : petits et grands pourront venir pêcher gratuitement. Tout sera pris en charge par « La Truite de l'Oron » : matériel, accompagnement, truites pêchées et goûter !

COMPAGNIE L'AUTRE MAIN ET ARTISTES ASSOCIÉS

Tous les mercredis de 11h à 12h devant la vitrine du Magasin au 38 rue du 4 septembre, La compagnie l'autre main et artistes associés vous invitent à partager les quelques moments de créations, d'expositions, et de spectacles qui seront offerts en vitrine à la population comme denrées de première nécessité.
Demandez le programme contact@lautremain.com

VOYAGE DES SENIORS

C'est avec beaucoup de regrets que la municipalité vous informe que le voyage des seniors ne pourra pas encore avoir lieu cette année en raison de la crise sanitaire.

DON DU SANG

Rappel des prochaines collectes à la Salle Polyvalente de 16h30 à 19h45 :
lundi 17 mai, lundi 26 juillet et lundi 2 août
Ne pas venir à jeun, se munir d'une pièce d'identité pour un 1er don. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur : https://www.mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Infos pratiques

PERMANENCES

28 rue Français (en Mairie) :

- **Conciliateur de justice** : Le jeudi - tous les 15 jours de 9h à 12h - Sur rendez-vous au 04 74 79 22 60
- **C.A.F.** : Uniquement sur RDV sur caf.fr
- **CPAM** : Pas de permanence pour l'instant et sur RDV au 3646 ou ameli.fr
- **MSA Contrôleur** : Maison de Services au Public (MSAP) à La Côte-Saint-André de 9h-12h sur RDV au 09 69 36 87 00
- **CARSAT (Service Social)** : tous les mardis de 9h à 12h et 13h à 16h - Sur RDV au 04 76 46 11 44 ou ssocial.vienne@carsat-ra.fr ; Mme CHABOUD : accès aux droits et aux soins des publics précaires. Maintien à domicile des personnes âgées.
- **CARSAT (retraite)** : Maison de Services Publics (MSAP) à Vienne sur RDV au 3960
- **SOLIHA** (ex. PACT de l'ISERE) : 1er mercredi sur RDV de 10h à 12h au 07 81 02 94 43
- **Droit du travail** : le jeudi de 13h30 à 17h

Maison des associations 34 avenue Jean Jaurès :

- **Trait d'Union** (médiation familiale) : Mardi et jeudi - Info et rendez-vous au 04 74 85 02 95 ou traitdunion@osj.asso.fr
- **Maison des adolescents** : Sur rendez-vous au 04 74 53 89 21 ou par courriel : accueil.ir@ado38.fr
- **Aide à Domicile en Milieu Rural** : hors période Covid : du lundi au vendredi de 8h à 12h - Tél. 04 74 79 73 94 ou admrbeau@fede38.admr.org
- **Activités de planification et d'éducation familiale** : (service de la maison du département Bièvre Valloire) Entretien sur rdv uniquement : 06 79 49 02 88
- **JALMAV** (Bénévoles accompagnant les personnes en fin de vie) : Les 1ers jeudis de chaque mois, permanence de 17h à 19h - Jalmalv38vienne@orange.fr

Au 214 av Charles de Gaulle :

Centre Médico Psychologique pour Adulte :
Sur rendez vous uniquement : 04 74 79 00 59

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Depuis le 1er janvier, la trésorerie située au 22 avenue des Terreaux, est **fermée définitivement**.
Pour le paiement de vos factures locales (eau, ordures ménagères, cantine , crèche, garderie...), votre interlocuteur est le Service de Gestion Comptable de ROUSSILLON situé place de la République - réception des usagers pendant la crise sanitaire de 9 h à midi tous les jours sauf le vendredi. Renseignements et prise de rendez-vous au 04 74 86 76 11
Pour le paiement de vos impôts (Impôt sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation), votre interlocuteur est le Service des Impôts des Particuliers de La Côte Saint André situé 3 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny - réception des usagers pendant la crise sanitaire les lundi et jeudi de 9 H à midi. Renseignements et prise de rendez-vous dans votre Espace particulier sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0809 401 401 ou le 04 76 20 20 88.
Vous pouvez aussi payer vos factures locales et vos impôts en espèces chez un buraliste agréé dans la limite de 300 euros ou par carte bancaire. La liste des buralistes agréés est mise à jour périodiquement sur le site internet impots.gouv.fr
Sur Beaurepaire le TABAC PRESSE LE GEMEAUX :
24 RUE DE LA RÉPUBLIQUE assure ce service.

LES HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE :

HORAIRES ÉTÉ à compter du 1er avril jusqu'au 31 octobre
- Lundi / Mardi / Mercredi de 8h30 à 12h - 13h30 à 18h
- Jeudi de 13h30 à 18h
- Vendredi et Samedi de 8h30 à 12h - 13h30 à 18h.

Numéro vert suivant, appel gratuit : 0800 138 438

Imprimé sur papier recyclé 135 g/m² - Mairie de Beaurepaire - Directeur de publication : Yannick PAQUE - Rédaction/Photos/Réalisation : Service communication - Impression : Imprimerie VIENNE IMPRIM PUBLICITÉ
Tiré à 2750 exemplaires - Dépôt légal à parution du Trimestriel d'informations.